



*Une ville ou un village fleuri c'est une commune qui :*

- *améliore la qualité de la vie, l'image et l'accueil,*
- *développe l'économie locale,*
- *favorise la cohésion locale,*
- *agit en faveur de l'écologie.*

Après sa dernière participation au « *Label 2015 des villes et villages fleuris* », restée sans succès, la municipalité choisit de poursuivre en 2017 l'évaluation du fleurissement du village et de la qualité du cadre de vie quotidien. Il s'agit de :

- pérenniser une démarche entreprise depuis 2009 qui permet de mettre en place « un plaisir des yeux quotidien » pour les villageois et les visiteurs,
- tenter de voir le jury du Label attribuer une deuxième fleur au village.

**Chacun parmi les élus, habitants et partenaires va devoir sérieusement s'investir dans :**

- le fleurissement général du village, et plus particulièrement d'été,
- l'entretien du village, des zones communales fleuries, des parcelles privées visibles de l'espace public, engagées dans le fleurissement de la commune.

Toujours fidèle, Le Parc naturel régional du Vexin français contribuera pour sa part à 50% du financement de l'enrichissement des espaces fleuris communaux et privés, en vivaces et bulbes d'été.

Une stratégie de préparation à l'édition 2017 du Label, portant sur les plantations à réaliser, sur la mobilisation des élus et d'habitants volontaires du village, a été définie comme suit.

➤ **BESOINS MAIRIE :**

- Conseils de professionnels.
- Entretien, enrichissement des zones fleuries communales avec des vivaces et bulbes d'été.
- Participation des habitants au fleurissement du village.
- Soutien des élus : financement subventionné par le Parc naturel régional du Vexin français.

➤ **STRATEGIE LABEL 2017**

- **Un axe « communal » et un axe « habitants »**
- **Réponses aux attentes des membres du jury du Label portant sur :**
  - la démarche de valorisation : *motivation, objectifs, stratégie du projet municipal,*
  - l'animation et promotion de la démarche : *actions vers la population, les visiteurs, les partenaires,*
  - le patrimoine végétal et le fleurissement : *arbres, arbustes, pelouses, prairies, fleurissement en toutes saisons,*
  - la gestion environnementale et la qualité de l'espace public : *actions en faveur de la biodiversité, des ressources naturelles, de la qualité de l'espace public,*
  - l'analyse par espace : *pertinence de l'aménagement paysager et de sa gestion*
  - la visite du jury.
- **Recherche du plaisir des yeux des habitants et des visiteurs, en toutes saisons.**
- **Mise à profit du retour d'expérience des années passées :**
  - Zones et points paysagers : enrichissement des zones communales avec plantes structurantes (Acanthe, rhubarbe, artichauts...) et fleurs d'été (Vivaces, bulbes d'été, rosiers grimpants, abandon des asters en zones paysagères).
  - Retouches sur le rond – point : donner du relief et aérer la foison des végétaux.
  - Prairies sauvages : suppression et semis plantes mellifères auprès des ruches.
  - Prairies fleuries : cosmos
  - Parc « Loisirs et sports » : entretien arbres, arbustes, vignes, prairies, allées.
  - Cimetières 1 et 2 : entretien et engazonnement des allées principales du vieux cimetière.
  - Rues du village : assurance de la propreté en toutes saisons.

- Plantation tilleul et petits fruitiers.
- **L'AXE COMMUNAL** (*Enrichissement des zones paysagères et points paysagers en automne 2017*).

Le choix des vivaces d'été, repérées manquantes par les membres du jury du Label 2015, a été défini à partir des conseils de la Sté Chêne Vert, notre entreprise partenaire. Une visite de chacune des zones et de chacun des points paysagers communaux a été entreprise en octobre 2016, pour définir les enrichissements à apporter dans le cadre précisé ci-dessous :

- 800 vivaces d'été en conteneur,
  - 700 bulbes d'été,
  - un massif de petits fruitiers, derrière le banc du square du promeneur,
  - des vivaces structurantes donnant du relief aux zones paysagères des entrées /sorties du village,
  - du paillage sur les sites fleuris,
  - abandon des prairies sauvages,
  - prairies fleuries avec des fleurs mellifères au droit du rond-point du village, des cosmos et belles de nuit aux endroits déjà traités antérieurement,
  - entretiens soignés des rues du village, du cimetière, des allées, des tapis herbeux, des haies d'arbustes, de la vigne du Parc « Loisirs et sports ».
  - engazonnement des allées principales du cimetière, dans le cadre de l'accessibilité du site aux personnes handicapées.
- **L'AXE DES HABITANTS.** (*Enrichissement ou création des zones privées fleuries visibles de l'espace public au printemps 2017*).

50 à 55 plates- bandes privées visibles de l'espace public des jardiniers volontaires 2017 du village, soit :

- 300 vivaces d'été d'espèces identiques à l'axe communal,
- du paillage sur les sites concernés, à épandre par l'entreprise prestataire,
- 55 sacs de compost.

**La mobilisation des habitants s'organisera au travers des actions planifiées suivantes :**

- **Novembre – décembre 2016** : une annonce sur le site internet du village et une publication dans le bulletin municipal annonceront l'inscription de la commune au concours. Il s'agira de présenter les enjeux du label 2017 pour la commune, les critères d'évaluation de la démarche engagée par la municipalité, enfin les attentes de celle-ci vis-à-vis des habitants du village quant à leur investissement personnel potentiel en vue de la conquête de la deuxième fleur du Label.
- **Février 2017, un samedi entre 10h30 et 12h00, en mairie** : réunion d'information des 50 jardiniers volontaires de l'opération « je jardine mon village » et des habitants qui souhaiteront se joindre à eux. Il s'agira de les informer sur :
  - ✓ les dons municipaux de végétaux, de compost et paillage qui enrichiront leurs plates-bandes visibles de l'espace public, en prévision de la visite des membres du jury lors de l'été 2017.
  - ✓ l'organisation des dons municipaux de végétaux, de compost et paillage.

- ***Un samedi matin de mars 2017*** : distribution des végétaux et du compost sur le Parc « Loisirs et sports ». Le paillage sera répandu par la Sté Chêne vert sur les espaces privés des jardiniers volontaires 2017, après leurs plantations.

➤ **COUT POUR LA COMMUNE : 3974,50HT.**

3 769€HT dont 50% assurés par le PNRVF + 567€HT de bulbes d'été dont 42€ pris en charge par l'association « Jardinons ensemble en Vexin + restructuration du rond-point du village : 1350€ HT + plantation d'un nouveau tilleul (4 autres sont à prévoir, à raison d'un arbre / an) dans la rue du général De Gaulle : 215€HT.

➤ **LE CIRCUIT PROPOSE AUX MEMBRES DU JURY EN JUILLET – AOUT 2017.**

Le circuit sera identique à celui visité en 2015 et parcouru dans une remorque, aménagée pour l'occasion, tirée par un cheval de trait.